

AVIS FINANCIER

Paris, le 29 mai 2015

AJUSTEMENT DU TAUX DE CONVERSION DES ORNANE 2022

Les porteurs d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions ordinaires nouvelles et/ou existantes (« ORNANE ») (code ISIN : FR0012719656) sont informés que l'Assemblée Générale des actionnaires de Salvepar du 20 mai 2015 a approuvé la distribution d'un dividende de 2,20 euros par action ordinaire Salvepar (code ISIN : FR0000124356). Le détachement de ce dividende est intervenu le 28 mai 2015.

En conséquence de ce dividende, les porteurs d'ORNANE sont informés que, conformément aux stipulations prévues au paragraphe 4.18.7.(b).10 de la note d'opération faisant partie du prospectus relatif aux ORNANE visé par l'AMF le 5 mai 2015 sous le numéro 15-174, le Taux de Conversion (ou « Ratio d'Attribution d'Actions » pour les besoins dudit paragraphe 4.18.7.(b).10) est porté, à compter du 28 mai 2015, de 1 action Salvepar pour 1 ORNANE à 1.012 action Salvepar pour 1 ORNANE (déterminé avec trois décimales par arrondi au millième le plus proche).

A propos de Salvepar :

Salvepar, qui est détenue majoritairement par le groupe Tikehau, est une holding d'investissement cotée sur Euronext Paris (compartiment B). Salvepar mène une politique active de prises de participations minoritaires dans des sociétés cotées et non cotées en recherchant une diversification aux plans sectoriel et géographique (en France et à l'étranger).

www.salvepar.fr

Contacts :

Salvepar : +33 1 40 06 26 26

Alexandra Imbert – communication@salvepar.fr